

SNUipp-FSU Pays de Loire
Pour les enseignants référents
1er et 2nd degrés
Académie de Nantes

à

Monsieur Le Recteur
Académie de Nantes

Monsieur Le Recteur,

Les enseignants référents de la Vendée, de la Mayenne, du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Loire Atlantique, chargés du suivi de scolarisation des élèves en situation de handicap sont un maillon essentiel à leur réussite et à l'accompagnement de leur famille, aux quels vous êtes comme nous, attaché.

Nous remplissons nos missions malgré une formation insuffisante, l'abondance du travail administratif, des frais de déplacement insuffisants et des conditions matérielles souvent difficiles auxquels s'ajoute désormais le non respect des engagements pris en terme de reconnaissance salariale.

A ce jour, nous n'avons toujours pas perçu l'IMP de 2500 € pour l'année 2017/2018. Dans l'attente du versement effectif de cette indemnité et de la garantie de sa pérennité, nous suspendons le renseignement des enquêtes CISAD 3 et 12.

D'autre part, le nombre de dossiers suivi par chacun d'entre nous est souvent inéquitablement réparti et trop important. Nous demandons des moyens supplémentaires afin d'arriver à un nombre de dossiers qui ne devrait pas excéder 150 situations par enseignant référent.

Nous vous prions d'agréer , Monsieur Le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux et l'assurance de notre engagement au service des élèves en situation de handicap et de leur famille.

A Nantes , le 11 janvier 2018

Bernard Valin
Coordinateur académique
SNUipp-FSU Pays de la Loire

